

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27.09.01 Convocation du 19.09.2001

Compte rendu affiché le 1^{er} octobre 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élu : Carlos Daniel FERNANDES

Réf. : BJ/LDA

Objet : FINANCES :
PRÊT AU C.C.A.S.

Présents : M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,
Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,
Maires-Adjoints,

Nombre de conseillers	
en exercice : 29	
présents 26	
votants 29	

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMANN,
MARMONIER, BERRA, M. GONDELAUD, Mme ZUILI,
MM. GOSSET, FERNANDES, Mmes PERRIN, DESVIGNES,
MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR.

Absents représentés : Mme DURAND par Mme GUERIN - M. CHRETIN par
M. ROGRIGUEZ - M. MACHURAT par M. BELLOT.

Monsieur l'Adjoint délégué explique que le Centre Communal d'Action Sociale de la commune est en attente de crédits dus par le C.A.F. (environ 800.000 F à ce jour). Ce déficit de trésorerie risque de créer de graves problèmes pour le fonctionnement du CCAS.

Il propose à l'assemblée d'accepter de procéder à un prêt, sans intérêts, au bénéfice de cet établissement public administratif *d'un montant maximum de 300.000 F.*

Il indique enfin que, dès que la situation de trésorerie sera rétablie, le remboursement de la somme avancée par la ville sera opérée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'état actuel de la trésorerie du C.C.A.S. de Neuville-sur-Saône,
- Décide d'accorder au C.C.A.S. de la commune un prêt de 300.000 F destiné à combler un défaut de trésorerie dû à des retards de versement dans les prestations de la C.A.F.,
- Précise que ce prêt est consenti dans l'attente du versement au C.C.A.S. des sommes dues par la C.A.F. Caisse d'Allocations Familiales,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire,
- Précise que cette dépense et la recette correspondante seront prévues à l'article 274 du B.S. 2001.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 27 septembre 2001

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 25 octobre 2001
- de la publication le 26 octobre 2001
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 25 octobre 2001